

## Procédure de validation des acquis de l'expérience

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
Direction du service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement -  
DAFE

<b>Quels diplômes peut-on obtenir ?</b>	CAP agricole, BP agricole, BAC professionnel agricole, BTS agricole  Du niveau 3 (équivalent CAP) à 5 (équivalent BTS)
<b>Comment prendre contact ?</b>	Par téléphone, par courriel, vous prenez rendez-vous avec un référent VAE de la DAFE. Cet entretien peut être réalisé en visioconférence.
<b>Comment commencer ma démarche ?</b>	Après l'entretien, dans le cas où la VAE correspond bien à vos attentes, la DAFE vous remet le dossier d'inscription au diplôme (aussi appelé dossier de recevabilité).  Si votre dossier d'inscription est accepté (délai de 15 jours), vous recevez ensuite le dossier de validation.  Un accompagnement vous est proposé, pour vous aider à réaliser le dossier de validation. Cet accompagnement est effectué par les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (facultatif et payant).
<b>En quoi consiste l'accompagnement ?</b>	L'accompagnement est réalisé sur mesure, et totalement individualisé. Il comprend notamment un appui méthodologique, et un suivi régulier de votre progression à la rédaction du dossier de validation par un expert du diplôme visé. Cet expert vous prépare aux attentes du jury. Il peut préparer à l'oral du jury.  Durée : 1 à 15 heures
<b>Comment est validée mon expérience ?</b>	Votre dossier de validation est soumis à un jury. Il est organisé en général 7 semaines après le dépôt de votre dossier. Pour le BTS agricole, le jury se déroule à date variable.  Pour cela, vous déposez votre dossier de validation : <ul style="list-style-type: none"><li>- en 7 exemplaires,</li><li>- au plus tard 7 semaines avant la date prévue du jury VAE.</li></ul>
<b>A quel coût ?</b>	150.000 CFP pour 15 heures d'accompagnement individualisé (suivant devis) <ul style="list-style-type: none"><li>- Prévoir un déplacement en métropole pour l'entretien avec le jury si la visioconférence n'est pas possible.</li></ul>

### Pour aller plus loin ...

#### Contact

Direction du Service d'Etat de  
l'Agriculture, de la Forêt et de  
l'Environnement (DAFE)  
Correspondant VAE  
Professionnelle

Adresse : 209 rue A. Bénédig  
Magenta  
BP 180 – 98845 NOUMEA CEDEX  
Tél : 23.24.30  
Courriel :  
[olivier.grosjean@agriculture.gouv.fr](mailto:olivier.grosjean@agriculture.gouv.fr)

#### Sur le site

<https://chlorofil.fr/vae>

#### Calendrier

CAPA au BAC professionnel : en fonction  
de la date de remise du dossier de  
validation par les candidats  
Jury BTS : 1 ou 2 par an

#### Jury

- En Nouvelle-Calédonie pour les CAPA au Bac Pro
- En métropole pour les BTS

**Attention** : pour les diplômes post BTS (licence professionnelle, ingénieur, Master) dans l'enseignement agricole, la procédure est gérée par chaque école. La DAFE réalise la phase d'information-conseil.